



HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTIONS :

Box / parking / local / commerce	10% TTC
45.000 € à 90.000€	10% TTC
90.001 € à 140.000 €	9% TTC
140.001 € à 190.000 €	8% TTC
190.001 € à 240.000 €	7% TTC
240.001 € à 290.000 €	6.5% TTC
290.001 € à 350.000 €	6% TTC
Supérieur à 350.001 €	5% TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Honoraires TTC (dont TVA à 20%), à la charge vendeur ou acquéreur à stipuler sur le mandat de vente, et calculés sur le prix net vendeur (en cas de résultat à virgule, la commission sera arrondie à l'inférieur).

LOCATIONS :

Locataire + propriétaire

Honoraires de location : nombre de m² du logement x 10 euros

Honoraires état des lieux : nombre de m² du logement x 3 euros

Décret N° 2014-890 du 1 août 2014

Honoraires en vigueur à partir du 01/01/2024

La délivrance d'une note est obligatoire